

[ORANGE] TOUS PERDANTS... ... SAUF UNE !

Orange innove en créant l'augmentation perdante.

Le SMIC a augmenté automatiquement de 5,9% depuis mai 2021 et ce pour tenir compte de l'inflation. Chez Orange, nous pouvions autrefois espérer des progressions salariales. Désormais, nous exigeons a minima le maintien du pouvoir d'achat mais nous subissons une décision de décélération salariale.

Pour la CFDT, les salariés ne méritent pas une décision unilatérale punitive visant à réduire leur pouvoir d'achat.

Rappelons que tous les budgets par ailleurs alloués (ASC, participation intéressement ...) dépendent de la somme des salaires (masse salariale).

Celle-ci est en baisse régulière depuis plusieurs années.

C'est donc la double peine pour les salariés !

Pour mémoire :

2020, aucun signataire à l'issue de la négociation salariale : le PDG avait maintenu sa dernière proposition qui était « sa meilleure offre ».

2021, un seul signataire : les dernières propositions avaient été maintenues.

2022 : un seul signataire. Nomination de la nouvelle DG : pour faire des économies, l'entreprise réduit le budget alloué.

Pour la CFDT, les salariés sont injustement sanctionnés !

Rien ne se perd, tout se transforme :

Le niveau maximum de rémunération annuelle de la nouvelle Directrice Générale va doubler par rapport à celui de son prédécesseur.

TOUS PERDANTS... ... SAUF UNE

Documents

[TOUS PERDANTS... ... SAUF UNE](#)